

## 03/2023-Participation financière 2023 des EPCI

Extrait du registre des Délibérations du Syndicat Mixte Canche et Authie

Réunion du 1<sup>er</sup> Mars 2023

L'an Deux mille vingt-trois, le premier mars à dix-huit heures les Membres du Syndicat Mixte Canche et Authie se sont réunis à la Maison du Bois à Auchy-Les-Hesdin, sous la présidence de Monsieur Yves Gille suite de convocation du 22 février 2023.

Etaient présents : **Monsieur Philippe Fourcroy et Monsieur David Caux**, délégués représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; **Monsieur Philippe Lejosne, Monsieur Yves Gille, Monsieur Franck Parmentier et Monsieur Steve Pringarbe** délégués représentant la Communauté de Communes des 7 Vallées; **Monsieur Dominique Coquet, Monsieur Denis Dequidt, Monsieur Marcel Leclercq, Monsieur Michel Duval**, délégués représentant la Communauté de Communes du Ternois ; **Monsieur Constant Vasseur**, délégué représentant la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois ; **Monsieur Marc Denavaut**, délégué représentant la Communauté de Communes de Desvres-Samer ; **Monsieur Damien Bricout**, délégué représentant la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; **Monsieur Jean-Marie Guenez et Monsieur Michel Destombe**, délégués représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ; **Monsieur Francis Petit et Monsieur Jean-Michel Magnier**, délégués représentant la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie ;

Absents excusés : Monsieur Dominique Masson et Monsieur Daniel Fasquelle, délégués représentant la Communauté d'Agglomération des deux baies en Montreuillois ; Monsieur Dominique Dufossé, délégué représentant la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie ; Monsieur Eric Kraemer, Monsieur Claude Patte et Monsieur Guy Taeck, délégués représentant la Communauté de Communes de Ponthieu-Marquenterre ;

**Nombre de délégués en exercice : 30**

**Nombre de délégués présents : 17**

**Nombre de délégués présents représentant le quorum : 17**

- Titulaires : 17
- Suppléant : 0

Monsieur le Président propose à l'Assemblée de valider la participation financière de l'année 2023 des EPCI membres (arrondi à l'euro supérieur) comme suit :

| EPCI membres                  | PARTICIPATION 2023 |
|-------------------------------|--------------------|
| CC Campagne de l'Artois       | 56 921,00€         |
| CC 7 Vallées                  | 186 708,00€        |
| CC Ternois Com                | 193 526,00€        |
| CC Desvres Samer              | 11 684,00€         |
| CC Haut Pays du Montreuillois | 67 226,00€         |
| CA2BM                         | 296 312,00€        |
| CC Pays du Coquelicot         | 19 328,00€         |
| CC Ponthieu-Marquenterre      | 53 912,00€         |
| CC Sud Artois                 | 4 500,00€          |
| CC Territoire Nord Picardie   | 73 644,00€         |
| <b>TOTAL</b>                  | <b>963 760,00€</b> |

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical accepte, à l'unanimité, la proposition du Président.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessous.

Fait à Auchy-Les-Hesdin, le 01/03/2023

Le Président,  
Yves GILLE



Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Canche et Authie

## 04/2023-Fixation du mode de durée des amortissements des subventions d'équipement versées par des organismes publics

Extrait du registre des Délibérations du Syndicat Mixte Canche et Authie

Réunion du 1<sup>er</sup> Mars 2023

L'an Deux mille vingt-trois, le premier mars à dix-huit heures les Membres du Syndicat Mixte Canche et Authie se sont réunis à la Maison du Bois à Auchy-Les-Hesdin, sous la présidence de Monsieur Yves Gille suite de convocation du 22 février 2023.

Etaient présents : **Monsieur Philippe Fourcroy et Monsieur David Caux**, délégués représentants la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; **Monsieur Philippe Lejosne, Monsieur Yves Gille, Monsieur Franck Parmentier et Monsieur Steve Pringarbe** délégués représentants la Communauté de Communes des 7 Vallées; **Monsieur Dominique Coquet, Monsieur Denis Dequidt, Monsieur Marcel Leclercq, Monsieur Michel Duval**, délégués représentants la Communauté de Communes du Ternois ; **Monsieur Constant Vasseur**, délégué représentant la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois ; **Monsieur Marc Denavaut**, délégué représentant la Communauté de Communes de Desvres-Samer ; **Monsieur Damien Bricout**, délégué représentant la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; **Monsieur Jean-Marie Guenez et Monsieur Michel Destombe**, délégués représentants la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ; **Monsieur Francis Petit et Monsieur Jean-Michel Magnier**, délégués représentants la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie ;

Absents excusés : Monsieur Dominique Masson et Monsieur Daniel Fasquelle, délégués représentants la Communauté d'Agglomération des deux baies en Montreuillois ; Monsieur Dominique Dufossé, délégué représentant la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie ; Monsieur Eric Kraemer, Monsieur Claude Patte et Monsieur Guy Taeck, délégués représentants la Communauté de Communes de Ponthieu-Marquenterre ;

**Nombre de délégués en exercice : 30**

**Nombre de délégués présents : 17**

**Nombre de délégués présents représentant le quorum : 17**

- Titulaires : 17
- Suppléant : 0

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal du Symcéa,

Vu la délibération du Conseil syndical du 15 Juin 2015 portant règlement des amortissements comptables pratiqués,

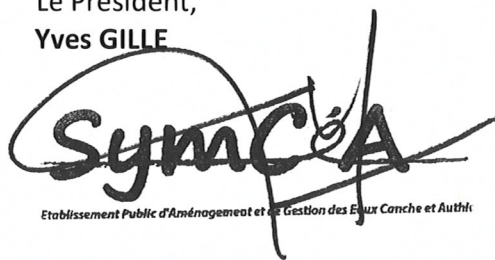
Pour rappel une délibération du 15 juin 2015 a défini la gestion en matière d'amortissement des immobilisations et des subventions pour son budget principal. Cependant, il convient de modifier la durée d'amortissement de la subvention d'équipement perçue dans le cadre du PAPI qui initialement était amortie sur une durée de 25 ans. Monsieur le Président propose de fixer la durée d'amortissement des subventions d'équipement à 6 ans correspondant à la durée de mise en œuvre du PAPI.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical accepte, à l'unanimité, la proposition du Président.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessous.

Fait à Auchy-Les-Hesdin, le 01/03/2023

Le Président,  
Yves GILLE

  
Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Canche et Authie

## 05/2023- Participation financière annuelle de l'Amicale du personnel du Symcéa

Extrait du registre des Délibérations du Syndicat Mixte Canche et Authie

Réunion du 1<sup>er</sup> Mars 2023

L'an Deux mille vingt-trois, le premier mars à dix-huit heures les Membres du Syndicat Mixte Canche et Authie se sont réunis à la Maison du Bois à Auchy-Les-Hesdin, sous la présidence de Monsieur Yves Gille suite de convocation du 22 février 2023.

Etaient présents : **Monsieur Philippe Fourcroy et Monsieur David Caux**, délégués représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; **Monsieur Philippe Lejosne, Monsieur Yves Gille, Monsieur Franck Parmentier et Monsieur Steve Pringarbe** délégués représentant la Communauté de Communes des 7 Vallées; **Monsieur Dominique Coquet, Monsieur Denis Dequidt, Monsieur Marcel Leclercq, Monsieur Michel Duval**, délégués représentant la Communauté de Communes du Ternois ; **Monsieur Constant Vasseur**, délégué représentant la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois ; **Monsieur Marc Denavaut**, délégué représentant la Communauté de Communes de Desvres-Samer ; **Monsieur Damien Bricout**, délégué représentant la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; **Monsieur Jean-Marie Guenez et Monsieur Michel Destombe**, délégués représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ; **Monsieur Francis Petit et Monsieur Jean-Michel Magnier**, délégués représentant la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie ;

Absents excusés : Monsieur Dominique Masson et Monsieur Daniel Fasquelle, délégués représentant la Communauté d'Agglomération des deux baies en Montreuillois ; Monsieur Dominique Dufossé, délégué représentant la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie ; Monsieur Eric Kraemer, Monsieur Claude Patte et Monsieur Guy Taeck, délégués représentant la Communauté de Communes de Ponthieu-Marquenterre ;

**Nombre de délégués en exercice : 30**

**Nombre de délégués présents : 17**

**Nombre de délégués présents représentant le quorum : 17**

- Titulaires : 17
- Suppléant : 0

Il est proposé aux membres de l'Assemblée de valider la participation financière annuelle de l'Amicale du personnel du Symcéa à hauteur de 3 500,00€ pour l'année 2023.

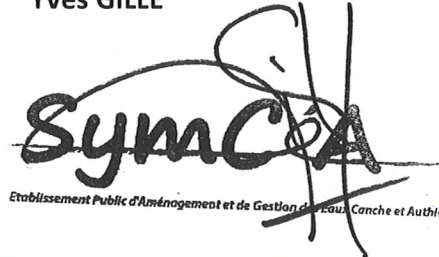
La dépense est inscrite au budget primitif 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical accepte, à l'unanimité, la proposition du Président.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessous.

Fait à Auchy-Les-Hesdin, le 01/03/2023

Le Président,  
Yves GILLE



SymCéA  
Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Canche et Authie

## 06/2023-Plan concerté pour l'Eau

Extrait du registre des Délibérations du Syndicat Mixte Canche et Authie

Réunion du 1<sup>er</sup> Mars 2023

L'an Deux mille vingt-trois, le premier mars à dix-huit heures les Membres du Syndicat Mixte Canche et Authie se sont réunis à la Maison du Bois à Auchy-Les-Hesdin, sous la présidence de Monsieur Yves Gille suite de convocation du 22 février 2023.

Etaients présents : **Monsieur Philippe Fourcroy et Monsieur David Caux**, délégués représentants la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; **Monsieur Philippe Lejosne, Monsieur Yves Gille, Monsieur Franck Parmentier et Monsieur Steve Pringarbe** délégués représentants la Communauté de Communes des 7 Vallées ; **Monsieur Dominique Coquet, Monsieur Denis Dequidt, Monsieur Marcel Leclercq, Monsieur Michel Duval**, délégués représentants la Communauté de Communes du Ternois ; **Monsieur Constant Vasseur**, délégué représentant la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois ; **Monsieur Marc Denavaut**, délégué représentant la Communauté de Communes de Desvres-Samer ; **Monsieur Damien Bricout**, délégué représentant la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; **Monsieur Jean-Marie Guenez et Monsieur Michel Destombe**, délégués représentants la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ; **Monsieur Francis Petit et Monsieur Jean-Michel Magnier**, délégués représentants la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie ;

Absents excusés : Monsieur Dominique Masson et Monsieur Daniel Fasquelle, délégués représentants la Communauté d'Agglomération des deux baies en Montreuillois ; Monsieur Dominique Dufossé, délégué représentant la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie ; Monsieur Eric Kraemer, Monsieur Claude Patte et Monsieur Guy Taeck, délégués représentants la Communauté de Communes de Ponthieu-Marquenterre ;

**Nombre de délégués en exercice : 30**

**Nombre de délégués présents : 17**

**Nombre de délégués présents représentant le quorum : 17**

- Titulaires : 17
- Suppléant : 0

---

Dans le cadre du 11<sup>ème</sup> programme d'intervention de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, le Syndicat Mixte Canche et Authie doit déposer un Plan Concerté pour l'Eau (PCE) années 2023-2024.

Ce PCE est un outil de programmation globale pluriannuelle composé de tranches fermes et d'éventuelles tranches optionnelles. Chaque dossier sera présenté en Commission Permanente des interventions de l'Agence ou par décision du Directeur Général par délégation.

Monsieur le Président propose à l'Assemblée de déposer les dossiers suivants au titre de l'année 2023-2024 :

| année programmation | Description des opérations  |  |                 |           |                    |  |
|---------------------|---|--|-----------------|-----------|--------------------|--|
|                     | Descriptif sommaire de l'opération  | Localisation   | Montant travaux | HT ou TTC | Niveau de maturité | Cofinancement OUI/ NON (Si oui, préciser colonne suivante) |
| MO                  | MO  | MO   | MO              | MO        | MO                 | MO   |
| 2023                | Auchy: Animation du Sage de la Canche 2023-2026   | Bassin versant de la Canche                            | 127 700 €       | TTC       | Certain            | Oui  |
| 2023                | Auchy: Animation du Sage de la l'Authie 2023-2026   | Bassin versant de l'Authie                             | 140 690 €       | TTC       | Certain            | Oui  |
| 2023                | Auchy: Analyse environnementale du projet de SAGE Authie  | Bassin versant de l'Authie                             | 20 000 €        | TTC       | Certain            | Oui  |
| 2023                | Auchy : Analyse juridique du document du SAGE Authie  | Bassin versant de l'Authie                             | 20 000 €        | TTC       | Certain            | Oui  |
| 2023                | Auchy : Mise en forme graphique du document du SAGE Authie  | Bassin versant de l'Authie                             | 15 000 €        | TTC       | Certain            | Oui  |
| 2023                | Auchy : Assistance technique SAGE Canche et Authie - mise en compatibilité des SAGE et valorisation des ZH  | Bassins versants Canche et Authie                      | 29 500 €        | TTC       | Certain            | Oui  |
| 2024                | Auchy : Assistance technique SAGE Canche et Authie - AMO Volumes prélevables  | Bassins versants Canche et Authie                      | 20 000 €        | TTC       | Certain            | Oui  |
| 2024                | Auchy : Animation agro-écologique - Lutte contre l'érosion et le ruissellement- Déploiement du réseau; engagement sur de nouveaux bassins                                     | Bassins versants Canche et Authie                      | 85 000 €        | TTC       | Certain            | Oui  |
| 2023                | Auchy: Hydraulique douce PDG 7 Vallées Entretien des ouvrages 1/06/2022 au 31/12/2024   | Bassin versants Canche et Authie - Périmètre 7 Vallées | 101 927 €       | TTC       | Certain            | Oui  |
| 2024                | Auchy : Travaux de restauration hydrogéomorphologique sur les bassins Canche et Authie  | Linéaires cours d'eau Canche et Authie                 | 803 220 €       | TTC       | Certain            | Oui  |
| 2023                | Auchy : PAPI Canche Axe 1 - Sensibiliser les acteurs du monde agricole  | Bassin Canche - PAPI                                   | 48 000 €        | TTC       | Certain            | Oui  |
| 2023                | Auchy : PAPI Canche Axe 2 - Mettre en place et restaurer les stations de mesure hydrométriques/ Développer et pérenniser le réseau de mesure pour le suivi des ruissellements | Bassin Canche - PAPI                                   | 180 000 €       | TTC       | Certain            | Oui  |
| 2023                | Auchy : PAPI Canche Axe 6 - Fiche 5 : Phase.conception _Aménagement de reconquêtes du lit majeur  | Bassin Canche - PAPI                                   | 219 000 €       | TTC       | Certain            | Oui  |
| 2023                | Auchy : PAPI Canche Axe 6 - Fiche 6 : Phase conception_Création de dispositifs enherbés   | Bassin Canche - PAPI                                   | 55 145 €        | TTC       | Certain            | Oui  |
| 2024                | Auchy : PAPI Canche Axe 6 -Fiche 7 : Etudes de conception des ouvrages semi-structurants et structurants pour la maîtrise des ruissellements identifiés                       | Bassin Canche - PAPI                                   | 123 000 €       | TTC       | Certain            | Oui  |
| 2023                | Auchy : PAPI Canche Axe 6 -Fiche 3: phase conception_Remise en fond de vallée de la Dordonne en amont de Bréxent-Enocq  | Bassin Canche - PAPI                                   | 134 000 €       | TTC       | Certain            | Oui  |

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical accepte, à l'unanimité, la proposition du Président.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessous.

Fait à Auchy-Les-Hesdin, le 01/03/2023

Le Président,  
Yves GILLE



## **07/2023-Renouvellement de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du Plan de gestion des ouvrages d'hydraulique douce de la CCHPM sur les vallées de la Canche et de la Lys 2022-2024**

Extrait du registre des Délibérations du Syndicat Mixte Canche et Authie

Réunion du 1<sup>er</sup> Mars 2023

L'an Deux mille vingt-trois, le premier mars à dix-huit heures les Membres du Syndicat Mixte Canche et Authie se sont réunis à la Maison du Bois à Auchy-Les-Hesdin, sous la présidence de Monsieur Yves Gille suite de convocation du 22 février 2023.

Etaient présents : **Monsieur Philippe Fourcroy et Monsieur David Caux**, délégués représentants la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; **Monsieur Philippe Lejosne, Monsieur Yves Gille, Monsieur Franck Parmentier et Monsieur Steve Pringarbe** délégués représentants la Communauté de Communes des 7 Vallées; **Monsieur Dominique Coquet, Monsieur Denis Dequidt, Monsieur Marcel Leclercq, Monsieur Michel Duval**, délégués représentants la Communauté de Communes du Ternois ; **Monsieur Constant Vasseur**, délégué représentant la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois ; **Monsieur Marc Denavaut**, délégué représentant la Communauté de Communes de Desvres-Samer ; **Monsieur Damien Bricout**, délégué représentant la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; **Monsieur Jean-Marie Guenez et Monsieur Michel Destombe**, délégués représentants la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ; **Monsieur Francis Petit et Monsieur Jean-Michel Magnier**, délégués représentants la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie ;

Absents excusés : Monsieur Dominique Masson et Monsieur Daniel Fasquelle, délégués représentants la Communauté d'Agglomération des deux baies en Montreuillois ; Monsieur Dominique Dufossé, délégué représentant la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie ; Monsieur Eric Kraemer, Monsieur Claude Patte et Monsieur Guy Taeck, délégués représentants la Communauté de Communes de Ponthieu-Marquenterre ;

**Nombre de délégués en exercice : 30**

**Nombre de délégués présents : 17**

**Nombre de délégués présents représentant le quorum : 17**

- Titulaires : 17
- Suppléant : 0

Monsieur le Président informe l'Assemblée que la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois a confié par délégation, au SycmCéa la création, l'entretien et la restauration des ouvrages de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols pour les vallées de la Canche et de la Lys.

Une convention de financement de 3 ans avec l'Agence de l'Eau Artois Picardie s'est achevée en date du 30 juin 2022. Le SycmCéa a déposé une nouvelle demande de financement auprès de l'Agence de l'Eau en mars dernier qui a répondu favorablement à cette demande.

Le financement global de cette opération est prévu du 01/07/2022 au 31/12/2024 et s'élève à 144 225,00€ comme suit :

| Nature des dépenses                 | Estimation des dépenses 1/07/22 au 30/06/23 | Estimation des dépenses 1/07/23 au 30/06/24 | Estimation des dépenses 1/07/24 au 31/12/24 | Estimation des dépenses pdg |
|-------------------------------------|---|---|---|-----------------------------|
| <b>Coût prévisionnel (en € TTC)</b> | 57 690,00 €                                 | 57 690,00 €                                 | 28 845,00 €                                 | 144 225,00€                 |
| <b>Cofinancements AEAP 80%</b>      | 46 152,00 €                                 | 46 152,00 €                                 | 23 076,00 €                                 | 115 380,00 €                |
| <b>Reste à charge CCHPM</b>         | 11 538,00 €                                 | 11 538,00 €                                 | 5 769,00 €                                  | 28 845,00 €                 |

Il est proposé aux membres de l'assemblée d'autoriser le président à signer la convention de délégation.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical accepte, à l'unanimité, la proposition du Président l'autorise à signer la convention.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessous.

Fait à Auchy-Les-Hesdin, le 01/03/2023

Le Président,  
Yves GILLE



## 08/2023-Convention d'Assistance technique à Maitrise d'ouvrage A la Commune de Le Boisle

Extrait du registre des Délibérations du Syndicat Mixte Canche et Authie

Réunion du 1<sup>er</sup> Mars 2023

L'an Deux mille vingt-trois, le premier mars à dix-huit heures les Membres du Syndicat Mixte Canche et Authie se sont réunis à la Maison du Bois à Auchy-Les-Hesdin, sous la présidence de Monsieur Yves Gille suite de convocation du 22 février 2023.

Etaient présents : **Monsieur Philippe Fourcroy et Monsieur David Caux**, délégués représentants la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; **Monsieur Philippe Lejosne, Monsieur Yves Gille, Monsieur Franck Parmentier et Monsieur Steve Pringarbe** délégués représentants la Communauté de Communes des 7 Vallées; **Monsieur Dominique Coquet, Monsieur Denis Dequidt, Monsieur Marcel Leclercq, Monsieur Michel Duval**, délégués représentants la Communauté de Communes du Ternois ; **Monsieur Constant Vasseur**, délégué représentant la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois ; **Monsieur Marc Denavaut**, délégué représentant la Communauté de Communes de Desvres-Samer ; **Monsieur Damien Bricout**, délégué représentant la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; **Monsieur Jean-Marie Guenez et Monsieur Michel Destombe**, délégués représentants la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ; **Monsieur Francis Petit et Monsieur Jean-Michel Magnier**, délégués représentants la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie ;

Absents excusés : Monsieur Dominique Masson et Monsieur Daniel Fasquelle, délégués représentants la Communauté d'Agglomération des deux baies en Montreuillois ; Monsieur Dominique Dufossé, délégué représentant la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie ; Monsieur Eric Kraemer, Monsieur Claude Patte et Monsieur Guy Taeck, délégués représentants la Communauté de Communes de Ponthieu-Marquenterre ;

**Nombre de délégués en exercice : 30**

**Nombre de délégués présents : 17**

**Nombre de délégués présents représentant le quorum : 17**

- Titulaires : 17
- Suppléant : 0

Monsieur Le Président informe l'Assemblée que la Commune de Le Boisle a sollicité l'assistance technique du Symcéa pour la mise en œuvre des mesures compensatoires suite à la création d'une STEP en zone humide.

Le projet consiste à remplacer l'ancienne station d'épuration de type boues activées datant de 1976 par un filtre planté de roseaux de 450 équivalents habitants. Ces travaux, situés en zone humide, sont soumis à la mise en place des mesures compensatoires visant à l'amélioration de la fonctionnalité de la zone humide sur 150 % de la surface impactée, soit 4 950 m<sup>2</sup>.

Cette opération est estimée à 10 068,00€ dont les missions se décomposent comme suit :

| Estimation du temps à passer par le Symcéa sur les différentes missions                 |                 |                              |                            |
|---|-----------------|------------------------------|----------------------------|
|   | Nombre de jours | Coût journalier en Euros TTC | Montant total en euros TTC |
| Axe 1: ATMO élaboration du Plan de gestion  | 10              | 334.00 €                     | 3 340.00 €                 |
| Axe 2: Mission passation marché et suivi travaux abattages                              | 5               | 334.00 €                     | 1 670.00 €                 |
| Axe 3 : Réalisation d'une partie des travaux par la régie du Symcéa                     | 3               | 800.00 €                     | 2 400.00 €                 |
| Axe 4: Mission d'accompagnement pour la mise en place du suivi faune/flore sur le site. | 7               | 334.00 €                     | 2 338.00 €                 |
| Total estimation temps à passer par le Symcéa   | 25              |                              | 9 748.00 €                 |
| Location Mini-pelle   | 2               | 320.00 €                     | 320.00 €                   |
| <b>TOTAL</b>  |                 |                              | <b>10 068.00 €</b>         |

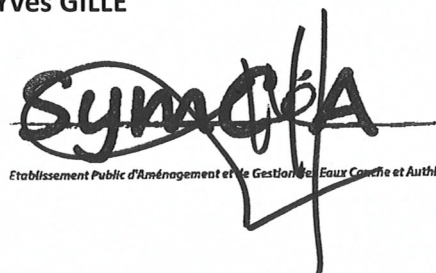
Il est proposé aux membres de l'assemblée de valider le financement de cette opération et d'autoriser le président à signer la convention d'assistance technique.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical accepte, à l'unanimité, la proposition du Président l'autorise à signer la convention.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessous.

Fait à Auchy-Les-Hesdin, le 01/03/2023

Le Président,  
Yves GILLE



Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Canche et Authie

## **09/2023-Travaux de restauration de cours d'eau 2023-2024 Fleuves Canche et Authie et leurs affluents**

Extrait du registre des Délibérations du Syndicat Mixte Canche et Authie

Réunion du 1<sup>er</sup> Mars 2023

L'an Deux mille vingt-trois, le premier mars à dix-huit heures les Membres du Syndicat Mixte Canche et Authie se sont réunis à la Maison du Bois à Auchy-Les-Hesdin, sous la présidence de Monsieur Yves Gille suite de convocation du 22 février 2023.

Etaients présents : **Monsieur Philippe Fourcroy et Monsieur David Caux**, délégués représentants la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; **Monsieur Philippe Lejosne, Monsieur Yves Gille, Monsieur Franck Parmentier et Monsieur Steve Pringarbe** délégués représentants la Communauté de Communes des 7 Vallées; **Monsieur Dominique Coquet, Monsieur Denis Dequidt, Monsieur Marcel Leclercq, Monsieur Michel Duval**, délégués représentants la Communauté de Communes du Ternois ; **Monsieur Constant Vasseur**, délégué représentant la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois ; **Monsieur Marc Denavaut**, délégué représentant la Communauté de Communes de Desvres-Samer ; **Monsieur Damien Bricout**, délégué représentant la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; **Monsieur Jean-Marie Guenez et Monsieur Michel Destombe**, délégués représentants la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ; **Monsieur Francis Petit et Monsieur Jean-Michel Magnier**, délégués représentants la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie ;

Absents excusés : Monsieur Dominique Masson et Monsieur Daniel Fasquelle, délégués représentants la Communauté d'Agglomération des deux baies en Montreuillois ; Monsieur Dominique Dufossé, délégué représentant la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie ; Monsieur Eric Kraemer, Monsieur Claude Patte et Monsieur Guy Taeck, délégués représentants la Communauté de Communes de Ponthieu-Marquenterre ;

**Nombre de délégués en exercice : 30**

**Nombre de délégués présents : 17**

**Nombre de délégués présents représentant le quorum : 17**

- Titulaires : 17
- Suppléant : 0

Dans le cadre de la mise en œuvre des plans de gestion écologique Canche et Authie, Monsieur Le Président propose de valider un nouveau programme de restauration dont la réalisation interviendra à partir de janvier 2024.

Ce dossier présent 24 chantiers sur le bassin de la Canche et 14 chantiers sur le bassin de l'Authie.

Montant prévisionnel du programme : 803 220,00€

Plan de financement : Agence de l'Eau 70%, RHDF 10%, SymcÉa 20%

| Dépenses             |                    | Recettes             |                    |
|----------------------|--------------------|----------------------|--------------------|
| Prévisions           | Montants           | Prévisions           | Montants           |
| Part Travaux         | 548 820,00€        | Agence de l'Eau      | 384 174,00€        |
|                      |                    | RHDF                 | 54 882,00€         |
|                      |                    | SymcÉa               | 109 764,00€        |
| <b>TOTAL</b>         | <b>548 820,00€</b> | <b>TOTAL</b>         | <b>548 820,00€</b> |
| Part équipe          | 254 400,00€        | Agence de l'Eau      | 178 080,00€        |
|                      |                    | RHDF                 | 25 440,00€         |
|                      |                    | SymcÉa               | 50 880,00€         |
| <b>TOTAL</b>         | <b>254 400,00€</b> | <b>TOTAL</b>         | <b>254 400,00€</b> |
| <b>TOTAL GENERAL</b> | <b>803 220,00€</b> | <b>TOTAL GENERAL</b> | <b>803 220,00€</b> |

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical accepte, à l'unanimité, la proposition du Président.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessous.

Fait à Auchy-Les-Hesdin, le 01/03/2023

Le Président,

Yves GILLE

## 11/2023-Création de 2 emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité

Extrait du registre des Délibérations du Syndicat Mixte Canche et Authie

Réunion du 1<sup>er</sup> Mars 2023

L'an Deux mille vingt-trois, le premier mars à dix-huit heures les Membres du Syndicat Mixte Canche et Authie se sont réunis à la Maison du Bois à Auchy-Les-Hesdin, sous la présidence de Monsieur Yves Gille suite de convocation du 22 février 2023.

Etaient présents : **Monsieur Philippe Fourcroy et Monsieur David Caux**, délégués représentants la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; **Monsieur Philippe Lejosne, Monsieur Yves Gille, Monsieur Franck Parmentier et Monsieur Steve Pringarbe** délégués représentants la Communauté de Communes des 7 Vallées; **Monsieur Dominique Coquet, Monsieur Denis Dequidt, Monsieur Marcel Leclercq, Monsieur Michel Duval**, délégués représentants la Communauté de Communes du Ternois ; **Monsieur Constant Vasseur**, délégué représentant la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois ; **Monsieur Marc Denavaut**, délégué représentant la Communauté de Communes de Desvres-Samer ; **Monsieur Damien Bricout**, délégué représentant la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; **Monsieur Jean-Marie Guenez et Monsieur Michel Destombe**, délégués représentants la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ; **Monsieur Francis Petit et Monsieur Jean-Michel Magnier**, délégués représentants la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie ;

Absents excusés : Monsieur Dominique Masson et Monsieur Daniel Fasquelle, délégués représentants la Communauté d'Agglomération des deux baies en Montreuillois ; Monsieur Dominique Dufossé, délégué représentant la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie ; Monsieur Eric Kraemer, Monsieur Claude Patte et Monsieur Guy Taeck, délégués représentants la Communauté de Communes de Ponthieu-Marquenterre ;

**Nombre de délégués en exercice : 30**

**Nombre de délégués présents : 17**

**Nombre de délégués présents représentant le quorum : 17**

- Titulaires : 17
- Suppléant : 0

M. Le Président rappelle au conseil syndical que l'article L. 332-23 2° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

M. Le Président expose également au conseil syndical qu'il est nécessaire de recruter deux agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir : entretien des cours d'eau.

Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au conseil syndical de créer, deux emplois non permanents sur le grade d'adjoint technique dont la durée hebdomadaire de service est de 35h et de l'autoriser à recruter deux agents contractuels pour une durée de 6 mois sur une période de 12 mois, suite à un accroissement saisonnier d'activité de cantonnier de rivière.

**Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide :**

- De créer deux emplois non permanents relevant du grade d'adjoint technique, pour effectuer les missions de cantonniers de rivière suite à l'accroissement saisonnier d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35h, pour une durée maximale de 6 mois sur une période de 12 mois.
- La rémunération sera fixée par référence à la grille indiciaire des adjoints techniques échelon 1 : indice brut 367 indice majoré 340, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.
- Les dépenses correspondantes seront inscrites au budget de la collectivité.
- Le conseil syndical autorise le Président à signer les contrats non permanents.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical accepte, à l'unanimité, la proposition du Président.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessous.

Fait à Auchy-Les-Hesdin, le 01/03/2023

**Le Président,  
Yves GILLE**



**SymCòA**  
Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Canche et Authie



**12/2023 Ressources Humaines**  
Création d'un emploi permanent  
Article L. 332-8 2° du code général de la fonction publique

Extrait du registre des Délibérations du Syndicat Mixte Canche et Authie

Réunion du 1<sup>er</sup> Mars 2023

L'an Deux mille vingt-trois, le premier mars à dix-huit heures les Membres du Syndicat Mixte Canche et Authie se sont réunis à la Maison du Bois à Auchy-Les-Hesdin, sous la présidence de Monsieur Yves Gille suite de convocation du 22 février 2023.

Etaient présents : **Monsieur Philippe Fourcroy et Monsieur David Caux**, délégués représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; **Monsieur Philippe Lejosne, Monsieur Yves Gille, Monsieur Franck Parmentier et Monsieur Steve Pringarbe** délégués représentant la Communauté de Communes des 7 Vallées; **Monsieur Dominique Coquet, Monsieur Denis Dequidt, Monsieur Marcel Leclercq, Monsieur Michel Duval**, délégués représentant la Communauté de Communes du Ternois ; **Monsieur Constant Vasseur**, délégué représentant la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois ; **Monsieur Marc Denavaut**, délégué représentant la Communauté de Communes de Desvres-Samer ; **Monsieur Damien Bricout**, délégué représentant la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; **Monsieur Jean-Marie Guenez et Monsieur Michel Destombe**, délégués représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ; **Monsieur Francis Petit et Monsieur Jean-Michel Magnier**, délégués représentant la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie ;

Absents excusés : Monsieur Dominique Masson et Monsieur Daniel Fasquelle, délégués représentant la Communauté d'Agglomération des deux baies en Montreuillois ; Monsieur Dominique Dufossé, délégué représentant la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie ; Monsieur Eric Kraemer, Monsieur Claude Patte et Monsieur Guy Taeck, délégués représentant la Communauté de Communes de Ponthieu-Marquenterre ;

**Nombre de délégués en exercice : 30**

**Nombre de délégués présents : 17**

**Nombre de délégués présents représentant le quorum : 17**

- Titulaires : 17
- Suppléant : 0

## Le conseil syndical ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 34 et 3-3-2° ;

Sur le rapport de Monsieur le Président et après en avoir délibéré ;

### DECIDE

- La création d'un emploi de cantonnier de rivière dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet pour exercer les missions ou fonctions suivantes :

- Surveillance des cours d'eau
- Repérage et localisation des pollutions et dégradations éventuelles
- Entretien et aménagement des berges et des chemins d'accès au cours d'eau
- Abattage, élagage et débroussaillage,
- Enlèvement des embâcles et faucardage
- Régulation des espèces invasives animales et végétales
- Mise en place d'aménagements légers (Clôture, plantation, soutènement des berges, passage d'hommes, etc.)
- Suivi des ouvrages hydrauliques (embâcle, retrait des ligneux, nettoyage des grilles, etc...)
- Mise en place d'aménagements légers (en génie végétal) de protection de berges
- Suivi hydraulique et interventions d'urgence si nécessaire suite à des phénomènes météorologiques (crues, orage, etc...) y compris les jours non ouvrables.
- Entretien du matériel
- Utilisation et entretien du matériel roulant
- Relation avec les riverains
- Réalisation de toutes missions ou manifestations exceptionnelles entrant dans le cadre de la compétence du Syndicat Mixte

- Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire.
- Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction publique : L332-8 2° Pour les besoins des services ou la nature des fonctions le justifie et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code.

En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée de 12 mois sur le grade des adjoints techniques.

La rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.


- Autorise le Président à signer les documents relatifs à ce recrutement

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2023.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessous.

Fait à Auchy-Les-Hesdin, le 01/03/2023

Le Président,  
Yves GILLE

  
Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Canche et Authie

## 13/2023-Adhésion au contrat d'assurance statutaire du CDG de la Fonction Publique du Pas-de-Calais

Extrait du registre des Délibérations du Syndicat Mixte Canche et Authie

Réunion du 1<sup>er</sup> Mars 2023

L'an Deux mille vingt-trois, le premier mars à dix-huit heures les Membres du Syndicat Mixte Canche et Authie se sont réunis à la Maison du Bois à Auchy-Les-Hesdin, sous la présidence de Monsieur Yves Gille suite de convocation du 22 février 2023.

Etaient présents : **Monsieur Philippe Fourcroy et Monsieur David Caux**, délégués représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; **Monsieur Philippe Lejosne, Monsieur Yves Gille, Monsieur Franck Parmentier et Monsieur Steve Pringarbe** délégués représentant la Communauté de Communes des 7 Vallées; **Monsieur Dominique Coquet, Monsieur Denis Dequidt, Monsieur Marcel Leclercq, Monsieur Michel Duval**, délégués représentant la Communauté de Communes du Ternois ; **Monsieur Constant Vasseur**, délégué représentant la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois ; **Monsieur Marc Denavaut**, délégué représentant la Communauté de Communes de Desvres-Samer ; **Monsieur Damien Bricout**, délégué représentant la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; **Monsieur Jean-Marie Guenez et Monsieur Michel Destombe**, délégués représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ; **Monsieur Francis Petit et Monsieur Jean-Michel Magnier**, délégués représentant la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie ;

Absents excusés : Monsieur Dominique Masson et Monsieur Daniel Fasquelle, délégués représentant la Communauté d'Agglomération des deux baies en Montreuillois ; Monsieur Dominique Dufossé, délégué représentant la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie ; Monsieur Eric Kraemer, Monsieur Claude Patte et Monsieur Guy Taeck, délégués représentant la Communauté de Communes de Ponthieu-Marquenterre ;

**Nombre de délégués en exercice : 30**

**Nombre de délégués présents : 17**

**Nombre de délégués présents représentant le quorum : 17**

- Titulaires : 17
- Suppléant : 0

Le Conseil Syndical,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code des Assurances,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 26 qui précise "les Centres de Gestion peuvent souscrire pour le compte des collectivités et établissements du département qui le demandent, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers découlant des dispositions des articles L 416-4 du Code des Communes et 57 de la présente loi, ainsi que des dispositions équivalentes couvrant les risques applicables aux agents non titulaires",

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

Vu la délibération du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du département du Pas-de-Calais en date du 19 octobre 2018 approuvant le principe du contrat groupe assurances statutaires précisant le recours à la procédure de l'appel d'offres ouvert européen pour l'ensemble de la consultation

Vu la réunion de la Commission d'Appel d'Offres du 13 décembre 2018 et de son rapport d'analyse des offres.

Vu la délibération du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du département du Pas-de-Calais en date du 21 décembre 2018 autorisant le Président du Centre de Gestion à signer le marché avec le candidat pour le lot concerné.

Vu la délibération du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du département du Pas-de-Calais en date du 23 novembre 2018 approuvant le principe du contrat groupe assurances statutaires précisant le recours à la procédure de l'appel d'offres ouvert européen pour l'ensemble de la consultation

Vu la réunion de la Commission d'Appel d'Offres du 28 juin 2019 et de son rapport d'analyse des offres.

Vu la délibération du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du département du Pas-de-Calais en date du 28 juin 2019 autorisant le Président du Centre de Gestion à signer le marché avec chaque candidat pour le lot concerné.

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 10 décembre 2020 portant acceptation de l'avenant présenté par l'assureur CNP à effet du 01er janvier 2021, modifiant les taux du lot n°2 "collectivités et établissements de 11 à 30 agents CNRACL" du contrat groupe d'assurances statutaires du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale du Département du Pas de Calais.

Vu la délibération en date du 16 décembre du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du département du Pas de Calais entérinant la décision favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 10 décembre 2020 sur l'avenant présenté par l'assureur, portant modification des taux du lot n°2 du contrat groupe assurances statutaires à effet du 01er janvier 2021.

Vu la déclaration d'intention proposant de se joindre à la procédure du contrat groupe que le Centre de Gestion a lancé.

Vu l'exposé du Président,

Considérant la nécessité de passer un contrat d'assurance statutaire,

Considérant que le contrat ainsi proposé a été soumis au Code des Marchés Publics,

#### **Le Conseil Syndical après en avoir délibéré,**

- ♦ **Approuve** les taux et prestations obtenus par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du département du Pas-de-Calais pour le compte de notre collectivité ou de notre établissement public,
- ♦ **Décide** d'adhérer au contrat groupe assurance statutaire à compter du 01 Mars 2023, et ceci jusqu'au 31 décembre 2023 sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties dans les délais prévus au contrat (4 mois avant la date d'échéance annuelle fixée au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année), et ceci dans les conditions suivantes :

**Collectivités et établissements comptant de 11 à 30 agents CNRACL (sans charges patronales)**

| Garanties                   | Franchises | Taux en %    |
|-----------------------------|------------|--------------|
| Décès                       |            | 0.33%        |
| Accident de travail         |            | 1.28%        |
| Longue Maladie/longue durée |            | 2.22%        |
| Maternité – adoption        |            | 0.57%        |
| Maladie ordinaire           |            | 1.39%        |
| <b>Taux total</b>           |            | <b>5.79%</b> |

Ce taux total sera appliqué pour le calcul de la prime d'assurance à verser, sur la masse salariale assurée composée du traitement de base indiciaire, de l'indemnité de résidence, du supplément familial de traitement et de la nouvelle bonification indiciaire et éventuellement suivant le choix de la collectivité ou l'établissement, le régime indemnitaire servi mensuellement aux agents.

- ♦ **Prend acte** que la collectivité ou l'établissement public pour couvrir les frais exposés par le Centre de Gestion au titre du présent marché, versera une participation financière se décomposant comme suit :
  - ⇒ 0.50 % de la prime d'assurance au titre de droits d'entrée servant à couvrir les dépenses engagées par le Centre de Gestion dans le cadre de la procédure (uniquement la première année d'adhésion).
  - ⇒ 1.00 % de la prime d'assurance dans le cadre de la mission de suivi et d'assistance technique. Ce taux applicable annuellement sur la prime d'assurance calculée par la collectivité pourra être éventuellement révisé par délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion. Ces participations financières (droits d'entrée, assistance) viennent en sus des taux figurant aux points 1 et 2 de la présente délibération.
- ♦ **Prend acte** également qu'afin de garantir la bonne exécution du marché, son suivi et sa continuité, la collectivité ou l'établissement adhère obligatoirement à une convention de suivi comprenant :
  - l'assistance à l'exécution du marché
  - l'assistance juridique et technique
  - le suivi et l'analyse des statistiques, et l'établissement d'un programme de prévention
  - l'organisation de réunions d'information continue.

Le coût annuel supporté par la collectivité ou l'établissement varie suivant le nombre d'agents figurant au contrat comme suit : le paiement sera donc effectué par les adhérents au contrat groupe ou titulaire du marché d'audit, à savoir la société BACS.

| Tarification annuelle | Prix en Euros HT | Prix en Euros TTC |
|-----------------------|------------------|-------------------|
| de 1 à 10 agents      | 150.00           | 180.00            |
| de 11 à 30 agents     | 200.00           | 240.00            |
| de 31 à 50 agents     | 250.00           | 300.00            |
| + de 50 agents        | 350.00           | 420.00            |

Cette convention de suivi intervient en sus des taux figurant aux points 1 et 2 et de la participation financière à verser au Centre de Gestion.

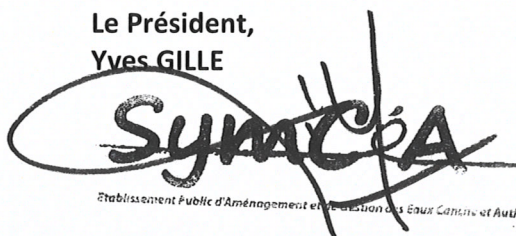
**A cette fin,**

Le Conseil Syndical, autorise le Président à signer le bon de commande ainsi que la convention qui intervient dans le cadre du contrat groupe. Les taux, "garanties et franchises" souscrites ci avant sont conformes au bon de commande ci-joint, correspondant aux choix retenus par la collectivité dans le cadre de l'adhésion au contrat groupe auxquels s'ajoutent la participation financière au CDG et la convention de suivi.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessous.

Fait à Auchy-Les-Hesdin, le 01/03/2023

Le Président,  
Yves GILLE



**Symcôa**  
Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Canche et Authie

## 14/2023- SAGE CANCHE ET AUTHIE MISE EN PLACE D'UNE ASSISTANCE TECHNIQUE 2023-2024

Extrait du registre des Délibérations du Syndicat Mixte Canche et Authie

Réunion du 1<sup>er</sup> Mars 2023

L'an Deux mille vingt-trois, le premier mars à dix-huit heures les Membres du Syndicat Mixte Canche et Authie se sont réunis à la Maison du Bois à Auchy-Les-Hesdin, sous la présidence de Monsieur Yves Gille suite de convocation du 22 février 2023.

Etaient présents : **Monsieur Philippe Fourcroy et Monsieur David Caux**, délégués représentants la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; **Monsieur Philippe Lejosne, Monsieur Yves Gille, Monsieur Franck Parmentier et Monsieur Steve Pringarbe** délégués représentants la Communauté de Communes des 7 Vallées ; **Monsieur Dominique Coquet, Monsieur Denis Dequidt, Monsieur Marcel Leclercq, Monsieur Michel Duval**, délégués représentants la Communauté de Communes du Ternois ; **Monsieur Constant Vasseur**, délégué représentant la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois ; **Monsieur Marc Denavaut**, délégué représentant la Communauté de Communes de Desvres-Samer ; **Monsieur Damien Bricout**, délégué représentant la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; **Monsieur Jean-Marie Guenez et Monsieur Michel Destombe**, délégués représentants la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ; **Monsieur Francis Petit et Monsieur Jean-Michel Magnier**, délégués représentants la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie ;

Absents excusés : Monsieur Dominique Masson et Monsieur Daniel Fasquelle, délégués représentants la Communauté d'Agglomération des deux baies en Montreuillois ; Monsieur Dominique Dufossé, délégué représentant la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie ; Monsieur Eric Kraemer, Monsieur Claude Patte et Monsieur Guy Taeck, délégués représentants la Communauté de Communes de Ponthieu-Marquenterre ;

**Nombre de délégués en exercice : 30**

**Nombre de délégués présents : 17**

**Nombre de délégués présents représentant le quorum : 17**

- Titulaires : 17
- Suppléant : 0

Monsieur le Président informe l'Assemblée que dans le cadre de l'animation des SAGE Canche et Authie, il est proposé de mettre en place une assistance technique afin de :

- Apporter les éléments techniques nécessaires à la mise en compatibilité des documents des SAGE avec le SDAGE 2021-2027 (Espace de bon fonctionnement des cours d'eau ; Identification des bassins où l'érosion et le ruissellement impactent les milieux aquatiques ; catégorisation de zones humides de l'inventaire ; détermination des zones naturelles d'expansion des crues) ;
- Valoriser les connaissances des zones humides en vue de leur préservation et leur gestion et sensibiliser les publics ;
- S'appuyer sur une assistance à maîtrise d'ouvrage pour préparer la réalisation de l'étude Volumes Prélevables.

Cette assistance est inscrite au Plan Concerté Eau pour les années 2023 et 2024.

Le budget prévisionnel et le plan de financement sont les suivants :

| Intitulé                       | Détail   | Montant prévisionnel | Participation Agence de l'Eau | Participation SymcÉa |
|--------------------------------|--|----------------------|-------------------------------|----------------------|
| Mise en compatibilité des SAGE | 4 stagiaires M2 2023-2024                            | 16 000,00 €          | 8 000,00 €                    | 8 000,00 €           |
| Valorisation des zones humides | 1 contrat d'apprentissage (à partir de juillet 2023) | 13 500,00 €          | 6 750,00 €                    | 6 750,00 €           |
| AMO étude Volumes Prélevables  | Prestation Expert à partir de janvier 2024           | 20 000,00 €          | 10 000,00€                    | 10 000,00€           |
| <b>TOTAUX</b>                  |  | <b>49 500,00€</b>    | <b>24 750,00 €</b>            | <b>24 750,00 €</b>   |

Il est proposé aux membres de l'assemblée d'autoriser le président à finaliser le dossier pour présentation aux instances de l'Agence de l'Eau dans le cadre du PCE 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical accepte, à l'unanimité, la proposition du Président l'autorise à signer la convention.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessous.

Fait à Auchy-Les-Hesdin, le 01/03/2023

Le Président,  
Yves GILLE

Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Canche et Authie

## 15/2023- PAPI CANCHE FINANCEMENTS FEDER

Extrait du registre des Délibérations du Syndicat Mixte Canche et Authie

Réunion du 1<sup>er</sup> Mars 2023

L'an Deux mille vingt-trois, le premier mars à dix-huit heures les Membres du Syndicat Mixte Canche et Authie se sont réunis à la Maison du Bois à Auchy-Les-Hesdin, sous la présidence de Monsieur Yves Gille suite de convocation du 22 février 2023.

Etaient présents : **Monsieur Philippe Fourcroy et Monsieur David Caux**, délégués représentants la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; **Monsieur Philippe Lejosne, Monsieur Yves Gille, Monsieur Franck Parmentier et Monsieur Steve Pringarbe** délégués représentants la Communauté de Communes des 7 Vallées; **Monsieur Dominique Coquet, Monsieur Denis Dequidt, Monsieur Marcel Leclercq, Monsieur Michel Duval**, délégués représentants la Communauté de Communes du Ternois ; **Monsieur Constant Vasseur**, délégué représentant la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois ; **Monsieur Marc Denavaut**, délégué représentant la Communauté de Communes de Desvres-Samer ; **Monsieur Damien Bricout**, délégué représentant la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; **Monsieur Jean-Marie Guenez et Monsieur Michel Destombe**, délégués représentants la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ; **Monsieur Francis Petit et Monsieur Jean-Michel Magnier**, délégués représentants la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie ;

Absents excusés : Monsieur Dominique Masson et Monsieur Daniel Fasquelle, délégués représentants la Communauté d'Agglomération des deux baies en Montreuillois ; Monsieur Dominique Dufossé, délégué représentant la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie ; Monsieur Eric Kraemer, Monsieur Claude Patte et Monsieur Guy Taeck, délégués représentants la Communauté de Communes de Ponthieu-Marquenterre ;

**Nombre de délégués en exercice : 30**

**Nombre de délégués présents : 17**

**Nombre de délégués présents représentant le quorum : 17**

- Titulaires : 17
- Suppléant : 0



Monsieur le Président informe l'Assemblée que dans le cadre du nouveau programme opérationnel FEDER, le SymcÉa propose de présenter une demande de financement globalisée pour les actions du PAPI Canche 2022-2027 relatives aux axes 0 et 5 et reprises dans le tableau suivant :

|   | Part Etat                     | Part Feder                                      | Reste à charge SymcÉa |
|---|-------------------------------|---|-----------------------|
| Axe 0 : Equipe animation 2022_2027  | 50 % (acquis)                 | 30 % (en cours)<br>Participation complémentaire | 20 %                  |
| Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité<br>Réalisation des diagnostics et accompagnement aux travaux et équipements | 50 % (selon convention cadre) | 30 % (en cours)                                 | 20 %                  |
| Axe 5 : Etude réseaux   | 50 % (selon convention cadre) | 30 % (en cours)                                 | 20 %                  |

Les montants prévisionnels sont en cours de calcul selon les conditions du PO FEDER 2021-2027.

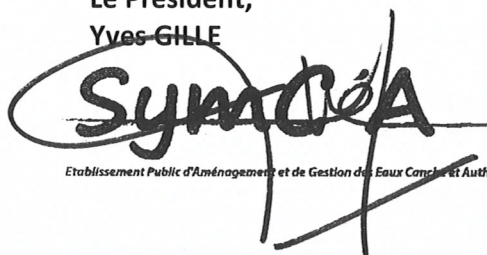
Il est proposé aux membres de l'assemblée d'autoriser le président à finaliser le dossier pour présentation auprès des instances de la Région Haut-de-France instance de gestion.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical accepte, à l'unanimité, la proposition du Président et l'autorise à déposer les dossiers.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessous.

Fait à Auchy-Les-Hesdin, le 01/03/2023

Le Président,  
Yves GILLE



SymcÉA  
Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Canche et Authie

## 16/2023- ANIMATIONS TERRITORIALES MILIEUX AQUATIQUES ET GESTION DES RUISSELLEMENTS FINANCEMENTS FEDER

Extrait du registre des Délibérations du Syndicat Mixte Canche et Authie

Réunion du 1<sup>er</sup> Mars 2023

L'an Deux mille vingt-trois, le premier mars à dix-huit heures les Membres du Syndicat Mixte Canche et Authie se sont réunis à la Maison du Bois à Auchy-Les-Hesdin, sous la présidence de Monsieur Yves Gille suite de convocation du 22 février 2023.

Etaient présents : **Monsieur Philippe Fourcroy et Monsieur David Caux**, délégués représentants la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; **Monsieur Philippe Lejosne, Monsieur Yves Gille, Monsieur Franck Parmentier et Monsieur Steve Pringarbe** délégués représentants la Communauté de Communes des 7 Vallées; **Monsieur Dominique Coquet, Monsieur Denis Dequidt, Monsieur Marcel Leclercq, Monsieur Michel Duval**, délégués représentants la Communauté de Communes du Ternois ; **Monsieur Constant Vasseur**, délégué représentant la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois ; **Monsieur Marc Denavaut**, délégué représentant la Communauté de Communes de Desvres-Samer ; **Monsieur Damien Bricout**, délégué représentant la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; **Monsieur Jean-Marie Guenez et Monsieur Michel Destombe**, délégués représentants la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ; **Monsieur Francis Petit et Monsieur Jean-Michel Magnier**, délégués représentants la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie ;

Absents excusés: Monsieur Dominique Masson et Monsieur Daniel Fasquelle, délégués représentants la Communauté d'Agglomération des deux baies en Montreuillois ; Monsieur Dominique Dufossé, délégué représentant la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie ; Monsieur Eric Kraemer, Monsieur Claude Patte et Monsieur Guy Taeck, délégués représentants la Communauté de Communes de Ponthieu-Marquenterre ;

**Nombre de délégués en exercice : 30**

**Nombre de délégués présents : 17**

**Nombre de délégués présents représentant le quorum : 17**

- Titulaires : 17
- Suppléant : 0

Monsieur le Président informe l'Assemblée que suite à la révision du 11<sup>ème</sup> programme de l'Agence de l'Eau le financement de certains postes d'ingénierie dédiés aux missions Milieux Aquatiques et gestion des ruissellements, voient le taux de financement évoluer de 70 à 50 %. En conséquence, il est proposé de solliciter le nouveau programme opérationnel FEDER pour un co-financement complémentaire pour les années 2023-2024. Ce projet concerne 6,5 ETP.

| Cout total     | Part AEAP (Acquis) | Part FEDER<br>(en cours de dépôt) | Reste à charge Symcèa |
|----------------|--------------------|-----------------------------------|-----------------------|
| 1 332 676,25 € | 740 061,34 €       | 399 802,88 €                      | 192 812,04 €          |

Les montants prévisionnels sont en cours de calcul selon les conditions du PO FEDER 2021-2027.

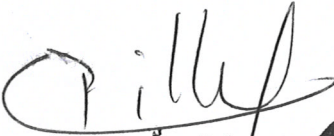
Il est proposé aux membres de l'assemblée d'autoriser le président à finaliser le dossier pour présentation auprès des instances de la Région Haut-de-France instance de gestion.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical accepte, à l'unanimité, la proposition du Président et l'autorise à déposer le dossier.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessous.

Fait à Auchy-Les-Hesdin, le 01/03/2023

Le Président,  
Yves GILLE

  
**Symcèa**  
Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Canche et Authie

## 17/2023- RESTAURATION DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE OUVRAGE DE CERCAMPS

Extrait du registre des Délibérations du Syndicat Mixte Canche et Authie

Réunion du 1<sup>er</sup> Mars 2023

L'an Deux mille vingt-trois, le premier mars à dix-huit heures les Membres du Syndicat Mixte Canche et Authie se sont réunis à la Maison du Bois à Auchy-Les-Hesdin, sous la présidence de Monsieur Yves Gille suite de convocation du 22 février 2023.

Etaient présents : **Monsieur Philippe Fourcroy et Monsieur David Caux**, délégués représentants la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; **Monsieur Philippe Lejosne, Monsieur Yves Gille, Monsieur Franck Parmentier et Monsieur Steve Pringarbe** délégués représentants la Communauté de Communes des 7 Vallées; **Monsieur Dominique Coquet, Monsieur Denis Dequidt, Monsieur Marcel Leclercq, Monsieur Michel Duval**, délégués représentants la Communauté de Communes du Ternois ; **Monsieur Constant Vasseur**, délégué représentant la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois ; **Monsieur Marc Denavaut**, délégué représentant la Communauté de Communes de Desvres-Samer ; **Monsieur Damien Bricout**, délégué représentant la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; **Monsieur Jean-Marie Guenez et Monsieur Michel Destombe**, délégués représentants la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ; **Monsieur Francis Petit et Monsieur Jean-Michel Magnier**, délégués représentants la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie ;

Absents excusés : Monsieur Dominique Masson et Monsieur Daniel Fasquelle, délégués représentants la Communauté d'Agglomération des deux baies en Montreuillois ; Monsieur Dominique Dufossé, délégué représentant la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie ; Monsieur Eric Kraemer, Monsieur Claude Patte et Monsieur Guy Taeck, délégués représentants la Communauté de Communes de Ponthieu-Marquenterre ;

**Nombre de délégués en exercice : 30**

**Nombre de délégués présents : 17**

**Nombre de délégués présents représentant le quorum : 17**

- Titulaires : 17
- Suppléant : 0

Monsieur le Président informe l'Assemblée que L'étude de conception pour la restauration de la continuité de l'ouvrage de Cercamps (commune de Frévent) faisait partie de la mission de maîtrise d'œuvre des 17 ouvrages démarrée en 2021. La mission a permis d'aboutir à un projet d'aménagement dont le dossier réglementaire a été déposé en décembre 2022. Néanmoins, ce dossier a été décalé compte-tenu des démarches en cours entre la DRAC et le propriétaire. Les délais légaux de ce marché de maîtrise d'œuvre étant dépassés, une nouvelle mission doit être reformulée sous condition que le plan de financement soit stabilisé et validé. Le montant de cette mission est estimé à 30 000 €, est inscrit au budget prévisionnel 2023 ainsi qu'au PCE Agence de l'Eau (financement de 40% AEAP ; 40 % DRAC et 20 % FEDER).

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical accepte, à l'unanimité, la proposition du Président et l'autorise à poursuivre le projet et à déposer les demandes de financement.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessous.

Fait à Auchy-Les-Hesdin, le 01/03/2023

**Le Président,  
Yves GILLE**



**SymCéA**  
Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Canche et Authie

## 18/2023- Délibération modificative, création d'un emploi permanent

### Article L. 332-8 2° du code général de la fonction publique

Extrait du registre des Délibérations du Syndicat Mixte Canche et Authie

Réunion du 1<sup>er</sup> Mars 2023

L'an Deux mille vingt-trois, le premier mars à dix-huit heures les Membres du Syndicat Mixte Canche et Authie se sont réunis à la Maison du Bois à Auchy-Les-Hesdin, sous la présidence de Monsieur Yves Gille suite de convocation du 22 février 2023.

Etaient présents : **Monsieur Philippe Fourcroy et Monsieur David Caux**, délégués représentants la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; **Monsieur Philippe Lejosne, Monsieur Yves Gille, Monsieur Franck Parmentier et Monsieur Steve Pringarbe** délégués représentants la Communauté de Communes des 7 Vallées; **Monsieur Dominique Coquet, Monsieur Denis Dequidt, Monsieur Marcel Leclercq, Monsieur Michel Duval**, délégués représentants la Communauté de Communes du Ternois ; **Monsieur Constant Vasseur**, délégué représentant la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois ; **Monsieur Marc Denavaut**, délégué représentant la Communauté de Communes de Desvres-Samer ; **Monsieur Damien Bricout**, délégué représentant la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; **Monsieur Jean-Marie Guenez et Monsieur Michel Destombe**, délégués représentants la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ; **Monsieur Francis Petit et Monsieur Jean-Michel Magnier**, délégués représentants la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie ;

Absents excusés : Monsieur Dominique Masson et Monsieur Daniel Fasquelle, délégués représentants la Communauté d'Agglomération des deux baies en Montreuillois ; Monsieur Dominique Dufossé, délégué représentant la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie ; Monsieur Eric Kraemer, Monsieur Claude Patte et Monsieur Guy Taeck, délégués représentants la Communauté de Communes de Ponthieu-Marquenterre ;

**Nombre de délégués en exercice : 30**

**Nombre de délégués présents : 17**

**Nombre de délégués présents représentant le quorum : 17**

- Titulaires : 17
- Suppléant : 0

## **ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 15 MARS 2022.**

Monsieur le Président expose :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée et notamment ses articles 34 et 3-3

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant la nécessité d'assurer les missions suivantes :

### **La création d'un emploi d'animateur auprès du monde agricole pour favoriser les nouvelles pratiques agro-écologiques, à temps complet pour une durée de 1 an.**

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire au grade des ingénieurs.

Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 :

- 332-8 2° Pour les besoins des services ou la nature des fonctions le justifie et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la présente loi ;

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment.

Son niveau de recrutement et sa rémunération seront calculés, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie A, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical accepte, à l'unanimité, la proposition du Président et l'autorise à poursuivre le projet et à déposer les demandes de financement.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessous.

Fait à Auchy-Les-Hesdin, le 01/03/2023

**Le Président,  
Yves GILLE**



Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Canche et Authie